



LEGISLATURE 2025 – 2030

PROCES-VERBAL No. 3

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

PRESENTS : M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal

Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Patrick CORBAT, Yves DESBAILLET, Sébastien DELESDERRIER, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux

EXCUSE : M. Daniel CHAMBAZ, Conseiller municipal

ASSISTENT A LA SEANCE : M. Olivier FAVRE, Maire, Président du Conseil administratif
Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil administratif
Mme Suzanne SERAFINI, Membre du Conseil administratif
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : Mme Florence CHOUET

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 02.09.25.
2. Informations Mairie.
3. Validation des statuts de la Fondation du Logement de la commune de Russin – Délibération.
4. Validation de la nomination des membres de la Fondation du Logement de la commune de Russin, candidats désignés par le Conseil municipal – Résolution.
5. Opérations électorales pour l'année 2026 – Validation des présidents et vice-présidents du local de vote – Législature 2025-2030.
6. ACG : Droit d'opposition des conseillers municipaux – Validation FI Rendez-vous citoyens.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Divers

Séance ouverte à 19h02

Vincent MONNIER : Ouvre la séance en saluant les membres du Conseil Administratif, du Conseil Exécutif, ainsi que la secrétaire et la procès-verbaliste. Il excuse l'absence de Daniel CHAMBAZ et procède au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02.09.25

Lionel MARQUIS : Se réfère au point Subventions et allocations culture en page 11. Le résultat du vote : « pour faire figurer un article dans le journal Russinotes & Anecdotes » est corrigé comme suit : 7 oui, 0 non, 1 abstention. En outre, à sa demande d'éclaircissements, l'Exécutif précise que les nombreuses demandes (5 à 10 par semaine) sont à considérer « toutes demandes confondues et qui ne concernent qu'en petite partie le domaine culturel ». La précision est ajoutée au PV. Le PV est alors approuvé.

2. INFORMATIONS MAIRIE

Olivier FAVRE

- **ASSAINISSEMENT – HANGARS DE VERBOIS**
Les travaux sont en passe de débiter.
- **INFORMATIONS SIG – CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB**
Les travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité se dérouleront en deux étapes : la première d'octobre à décembre 2025 et la seconde de janvier à mars 2026. Durant ces périodes, les accès seront maintenus en permanence ; une signalisation sera mise en place. La Commune profitera de l'ouverture de ce chantier pour installer une borne hydrante manquante et remplacer l'éclairage public jusqu'au numéro 29.
- **CFF – TRAVAUX DU RIM (RENOUVELLEMENT INTEGRAL DE LA LIGNE MANDEMENT)**
Dans le cadre des travaux d'entretien de leur réseau, les CFF procèdent actuellement au renouvellement de la voie ferrée entre La Plaine et Genève (ballast, traverses, rails et ligne de contact). Les travaux sur le tronçon de la gare de La Plaine à l'entrée de Satigny débuteront le 20.10.25 et dureront jusqu'en juillet 2027. Ces travaux vont générer d'importantes nuisances sonores, une augmentation du trafic routier dans le secteur, ainsi qu'une adaptation de l'horaire des trains. Afin de maintenir au mieux la circulation des trains en journée, certains travaux auront lieu de nuit, entre 20h00 et 06h00 du dimanche soir au vendredi matin. Le bas du chemin de la Croix-de-Plomb et le chemin de Mauregard seront directement impactés par les nuisances des travaux, en raison du stockage de matériel de chantier.
- **RADAR PEDAGOGIQUE**
Au chemin de la Croix-de-Plomb, la campagne de mesures du radar du 26.08.25 au 13.10.25 fait état d'un trafic journalier moyen important, de 134 véhicules par jour, tous véhicules confondus, vélos y compris. Les vitesses relevées (double sens) respectent la limite de 40 km/h à 99.3 % : 23.9 % entre 11 et 20 km/h, 61.2 % entre 21 et 30 km/h, 14.2 % entre 31 et 40 km/h. Seul un véhicule a été identifié entre 41 et 50 km/h (0.7 %). Au chemin de Serve, la limitation de vitesse reste à 50 km/h. Le projet d'abaissement à 30 km/h n'est pas acquis (excepté aux abords des écoles). Il faut garder à l'esprit qu'en zone 30, la priorité de droite s'applique, il n'y a plus de passages piétons et par voie de conséquence, aucun éclairage sur passage piétons.
- **EPICERIE**
Le Conseil de Fondation doit se réunir prochainement. La nouvelle épicerie n'ouvrira pas avant janvier 2026.

Suzanne SERAFINI

- **REPAS DES AINES – 13.11.25 MIDI – FONCTIONNEMENT**
La mise en place s'effectuera la veille, mercredi 12.11.25 dès 17h00 dans la salle communale. Le repas sera préparé par un traiteur et le service effectué par les Conseillers municipaux et Conseillers administratifs. Gianfranco le magicien, des chants d'enfants, ainsi qu'un loto, animeront la manifestation. Rangement compris, la manifestation se terminera vers 17h00. Les Conseillers pouvant y participer, sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire de Mairie.
- **ECOLE SUISSE DE SKI**
L'aventure se poursuit, avec les commune de Dardagny et Satigny.
- **BLATTEN**
Un don de CHF 10'000.- a été effectué dans le cadre de l'aide humanitaire. Olivier FAVRE précise que ce don s'intègre dans une action coordonnée (environ CHF 500'000.-) mise en place par l'Association des communes genevoises, en vue d'une reconstruction prioritairement dédiée aux locaux communaux de Blatten.
- **PLACE DE JEUX**
La demande d'autorisation a été déposée par Vimade le 17.09.25. L'Exécutif reste en attente de l'autorisation de construire.
- **COMMISSION SOCIALE**
Une date doit être fixée entre les membres en fin de séance plénière.

Delphine VOELLINGER

- ENVIRONNEMENT

PROGRAMME DE PARTENARIAT SIGNE AVEC LES SIG ECO21 :

L'Exécutif s'est vu proposer, et a signé, un programme de soutien aux communes, qui prévoit :

- La mise en place d'un plan d'actions pour optimiser l'efficacité environnementale.
- L'accompagnement dans la planification énergétique, la gestion des déchets.
- Une subvention sous forme de mise à disposition d'un gestionnaire accompagnant délégué.
- Une prime pour les efforts d'amélioration énergétique réalisés, tant pour les économies de CO2 que pour les déchets et l'éclairage.

IRRIGATION – ETUDE DE FAISABILITE – PRESENTATION DU 02.09.25 A LA COMMUNE DE RUSSIN :

Une étude a été menée, et financée, par l'Etat sur l'évaluation des besoins et ressources en termes d'irrigation. Cette étude, pour le secteur Russin - Satigny nord, à 95 % viticole et arboricole, a été basée sur :

- Les différentes catégories de cultures :
Cultures irrigables : légumes, fruits, vignes (besoins variables pour la vigne).
Cultures irrigables sous conditions : maïs, soja, prairies.
Cultures non irrigables : céréales (celles-ci ne peuvent faire l'objet de subvention).
- Les différentes options de ressources d'approvisionnement retenues, dont les deux premières pourraient être intéressantes pour la Commune, bien que très chères :
Puits à créer dans la nappe de l'Allondon (débit insuffisant : 20-40 m3/h pour un besoin de 300 m3/h).
Prise de l'eau du Rhône en amont du barrage de Verbois. Réseau potentiellement poussé jusqu'à Satigny.
Valorisation du rejet de CAD dans le lac des Vernes.
Puits dans la nappe du Bois de Bay.
Puits dans la nappe de Montfleury.

En conclusion :

- Pour l'Etat, le secteur n'est pas considéré comme prioritaire, nécessitant le développement d'un réseau.
- En conséquence, le choix d'un développement éventuel appartient à la Commune.
- L'information est intéressante, mais à ce stade, aucune réflexion de l'Exécutif n'a encore été entreprise.

- URBANISME

PRESENTATION DE LA VERSION FINALE DU SCHEMA DIRECTEUR PAR LE BUREAU AETC :

La présentation est fixée au 28.10.25 à 19h00. Les documents y relatifs seront envoyés très prochainement aux membres de la commission, pour examen et validation lors du prochain CM du 11.11.25. Une précision à la demande de Lionel MARQUIS : La version finale présentée inclut toutes les remarques effectuées par le Canton.

PONT DE PENEY – SEANCE PUBLIQUE DU 01.10.25 :

Le pont, construit en 1942, a fait l'objet d'un dernier entretien en 1993. Le pont nécessite dès lors certains travaux importants liés à sa sécurité (investissement du Canton : CHF 14 millions) :

- Un renforcement du tablier (structure), afin de permettre le passage de convois exceptionnels.
- Des travaux d'élargissement pour améliorer la mobilité.
- L'agrandissement des trottoirs, avec création de pistes cyclables.

Les travaux se dérouleront en trois phases :

- Travaux préparatoires : Octobre 2025 à juin 2026 : Mise en place de la plate-forme de protection. Trafic maintenu dans les deux sens.
- Travaux principaux : Fin juin 2026 à mi-août 2026 : Trafic entièrement fermé à la circulation et dévié sur Verbois.
- Travaux de finition : Mi-août à décembre 2026 : Trafic maintenu dans les deux sens.

- VIE COMMUNALE

- SAPIN DE NOEL : RDV le 29.11.25 à 10h00 pour la mise en place du sapin, suivie d'un apéro / soupe.
- PROCHAINE SEANCE DE COMMISSION : Fixée au 05.11.25 à 17h30.
- RUSSINOTES ET ANECDOTES : Prochaine parution mi-novembre 2025.

3. VALIDATION DES STATUTS DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN - DELIBERATION

Olivier FAVRE : Précise que les statuts doivent être régulièrement mis à jour. En l'occurrence, il ne s'agit cette fois-ci que de peu de modifications, portant essentiellement sur la forme.

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions, procède à la lecture de la Délibération concernant la VALIDATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN.*

Vu les modifications des statuts et du règlement de la Fondation du Logement de la Commune de Russin en séance du 7 décembre 2022 et 25 avril 2023 ;

Vu l'approbation des statuts et du règlement de la Fondation du logement de la commune de Russin ;
Conformément aux art. 30 al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 7 oui, 0 non et 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

D'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation du logement, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

4. VALIDATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN, CANDIDATS DESIGNES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – RESOLUTION

Olivier FAVRE : Rappelle que le Conseil de Fondation est composé, par année civile, de :

- Un membre de l'Exécutif communal en fait partie de droit : Delphine VOELLINGER, présidente
- Deux membres désignés par le CA : Suzanne SERAFINI, vice-présidente et Pierre-Alain WOHLERS, secrétaire
- Trois membres élus par le Conseil municipal, dont 2 CM : Sébastien DELESDERRIER, Vincent MONNIER et Lionel MARQUIS
- Trois candidats désignés par cooptation par le Conseil de Fondation, qui seront élus lors de la prochaine commission et présentés en validation lors de la prochaine séance plénière.
- Une secrétaire administrative : Marilène DEMIERRE.

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions, procède à la lecture de la Résolution concernant la VALIDATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL DE FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN.*

Vu l'article 8, lettre c, des statuts de la Fondation du logement de la commune de Russin ;

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 7 oui, 0 non et 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

De nommer les personnes suivantes comme membres au Conseil de fondation du logement de la commune de Russin :

Monsieur	DELESDERRIER Sébastien	Chemin Croix-de-Plomb 10	1281 Russin
Monsieur	MARQUIS Lionel	Route du Mandement 338	1281 Russin
Monsieur	MONNIER Vincent	Route du Mandement 335	1281 Russin

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

5. OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ANNEE 2026 – VALIDATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DU LOCAL DE VOTE – LEGISLATURE 2025-2030

Olivier FAVRE : Le tableau établissant les présidents, vice-présidents et suppléants pour la législature 2025-2030 est présenté. Au vu de leur expérience, l'Exécutif a choisi de nommer, selon un tournus, les anciens Conseillers aux postes de présidents et les nouveaux Conseillers aux postes de vice-présidents. A noter que les présidents et vice-présidents doivent impérativement être présents le jour des opérations électorales, les suppléants, du premier au quatrième, venant en remplacement du président ou du vice-président en cas de défaillance.

Lionel MARQUIS : Sollicite une permutation de présidence sur les années 2026 – 2028.

Patrick CORBAT : Accepte la permutation.

Le tableau est alors proposé comme suit :

FONCTION	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PRESIDENT	DELESDERRIER S.	CORBAT P.	CHAMBAZ D.	MARQUIS L.	MONNIER V.	DELESDERRIER S.
1er SUPPLEANT		CHAMBAZ D.	CORBAT P.	MONNIER V.	DELESDERRIER S.	MARQUIS L.
2e SUPPLEANT		MARQUIS L.	MONNIER V.	DELESDERRIER S.	MARQUIS L.	CHAMBAZ D.
3e SUPPLEANT		MONNIER V.	DELESDERRIER S.	CORBAT P.	CHAMBAZ D.	CORBAT P.
4e SUPPLEANT		DELESDERRIER S.	MARQUIS L.	CHAMBAZ D.	CORBAT P.	MONNIER V.
VICE-PRESIDENT	MONNIER V.	DESBAILLET Y.	HERRMANN C.	MALAVALLON V.	SANDMEIER E.	DESBAILLET Y.
1er SUPPLEANT		HERRMANN C.	MALAVALLON V.	SANDMEIER E.	DESBAILLET Y.	HERRMANN C.
2e SUPPLEANT		MALAVALLON V.	SANDMEIER E.	DESBAILLET Y.	HERRMANN C.	MALAVALLON V.
3e SUPPLEANT		SANDMEIER E.	DESBAILLET Y.	HERRMANN C.	MALAVALLON V.	SANDMEIER E.

Vincent MONNIER : Tenant compte de l'ajustement, procède à la validation des présidents, vice-présidents et suppléants du local de vote.

Vote : 7 oui, 0 non, 0 abstention.

6. ACG : DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : VALIDATION FI RENDEZ-VOUS CITOYENS

Vincent MONNIER : Informe les Conseillers municipaux que l'ACG a validé l'octroi, en 2026, par le Fonds Intercommunal d'une subvention de CHF 70'000.- pour le Rendez-vous citoyen.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aucune proposition ou question n'est formulée.

8. DIVERS

- VOYAGE

Olivier FAVRE : Le Conseil administratif in corpore souligne l'investissement, conséquent mais souvent méconnu, des Conseillers municipaux au long d'une législature de cinq ans. Il estime l'organisation d'un voyage totalement justifiée. Expérience faite, l'Exécutif pense également qu'un voyage revêt un aspect primordial en termes de cohésion au sein du groupe.

Une proposition de réflexion est donc faite aux Conseillers municipaux, sous l'angle de deux volets :

- Un week-end : Les 14-15 mars 2026 ou 21-22 mars 2026. Le Conseil administratif y tient !
- Un voyage : En milieu et/ou fin de législature, période, durée, moyen de transport, conjoints ... etc, à déterminer.

Le Maire attend de chaque Conseiller un avis et/ou des propositions pour la prochaine séance plénière.

Lionel MARQUIS : Sollicite des précisions concernant le versement des jetons de présence.

Olivier FAVRE : Lors de chaque séance plénière, les Conseillers versent un montant de CHF 40.- en prévision du voyage. Si le Conseiller ou la Conseillère ne peut participer au voyage, il ou elle sera remboursé.

Vincent MONNIER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 20h02.



Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal



Marilène DEMIERRE
secrétaire